

**DECISION**

**OBJET : Appel à projet commun DETR-DSIL 2024 - Réfection de l'ouvrage d'art à Saint-Vallier rue des Martyrs**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

« Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Madame Isabelle LOUIS, 4ème vice-présidente en charge de la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur :

« Le dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ;

Considérant le projet de réparation de l'ouvrage d'art à St Vallier rue des Martyrs,

La Communauté urbaine sollicite le soutien de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun DETR-DSIL, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Etat-DSIL	40 516 euros HT_ 30%
Communauté urbaine Le Creusot-Montceau	94 537 euros HT_%
TOTAL	135 053 euros HT_100%

DÉCIDE ce qui suit :

D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet de réparation de l'ouvrage d'art à St Vallier rue des Martyrs

-d'autoriser la Vice- Présidente à solliciter les subventions de l'Etat, au titre de la DSIL-DETR et à mener les démarches afférentes ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 26 février 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 26 février 2024  
et publié, affiché ou notifié le 26 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS

